

Mercredi 05 Octobre 2011

OISE

Et maintenant Bercy recadre Marini



Beaucoup de rebondissements quant à la maison forestière (photo DOMINIQUE TOUCHART).

Le sénateur-maire UMP de Compiègne doit renoncer à son projet de rachat d'un prieuré en forêt domaniale. Nos informations exclusives.

Pour Philippe Marini, l'ONF, c'est vraiment du fil à retordre. Après la vente ô combien problématique de l'hippodrome de Compiègne, le sénateur-maire de la cité impériale doit renoncer à son rêve de faire venir à lui le siège national de l'établissement public.

Un «cadeau» qu'il avait arraché à son ami Éric Woerth, alors ministre du Budget et organisateur de la politique immobilière de l'État, en compensation du départ de Compiègne de l'École d'État-major et de la Direction centrale du service national.

Las, après des mois de silence, le projet ne figure toujours pas au prochain contrat de plan État-ONF pour 2012 à 2016. Autant dire que ce dossier sensible sur le plan salarial est renvoyé aux calendes grecques.

Mais ce n'est pas tout. Le 10 mars, Philippe Marini a reçu un courrier bien embêtant. Dans cette lettre, le directeur des finances publiques de l'Oise s'adresse à lui en sa qualité de président de la communauté d'agglomération de la région de Compiègne (ARC).

Pour doucher ses espoirs d'acquiescer un jour, au nom de l'ARC, l'un des joyaux de la forêt domaniale. En l'occurrence l'ancien prieuré et les ruines de l'abbaye de Saint-Pierre-en-Chastres. Un magnifique ensemble monacal (XVIIe et XIVE), propriété de l'État éprouvée par le temps, qui se donne des airs d'éternité au point le plus élevé de la forêt.

«L'ONF laisse tout cela se détruire, ce qui est proprement scandaleux», confiait Marini, fin 2009, dans une note manuscrite à Éric Woerth. Alors que l'Arc, elle, se verrait bien organiser dans ce décor naturel le festival des forêts de musique classique...

En recherche d'une solution, Marini songe immédiatement à un bail emphytéotique. Une solution bien pratique puisqu'elle permettrait à l'Arc d'occuper les lieux dans des conditions proches de celles d'un propriétaire, sans avoir à supporter le coût d'un achat.

Mais la loi de l'époque ne le permet pas. Dès lors, le sénateur va avoir deux fers au feu. Suivre au plus près la vente de l'hippodrome en faveur de son ami président de la société des courses locale, et parallèlement organiser celle de Saint-Pierre-en-Chastres en faveur de l'Arc.

Bercy ne tient plus tête au ministère de l'Agriculture

La vente de l'hippodrome était partie au galop, celle-ci le fut au sprint. L'administration n'aura eu besoin que de quatre mois pour boucler le dossier, estimations et négociations avec l'Arc comprises. La collectivité dirigée par Marini aurait ainsi dû l'emporter pour 225 000 € seulement (mais en s'engageant à effectuer des travaux pour 1,9 million).

Aurait dû... Car soucieux de ne pas répéter la «bourde » de l'hippodrome, le ministre du Budget a cette fois jugé utile de ne pas sauter par-dessus les recommandations du ministère de l'Agriculture, tutelle de l'ONF. Lequel, comme dans l'affaire de l'hippodrome même si les arguments diffèrent, s'oppose à la vente au nom de la protection foncière de la forêt. Tout est expliqué dans la lettre que Philippe Marini a reçue le 10mars.

Éric Woerth aura maintenant du mal à expliquer pourquoi son successeur à Bercy a refusé pour les clés de Saint-Pierre ce qu'il a, lui, accepté pour l'hippodrome.